Mention BOIS

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DOSSIER THÉMATIQUE

L'ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE DANS LES FORÊTS D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SEPT. 2024 #38

FIBOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Mention BOIS

03 ▪ 04
ACTUALITÉS
Retrouvez l'actualité de la filière bois

04
LES PUBLICATIONS de la filière bois

05 ▪ 08
DOSSIER THÉMATIQUE
L'équilibre sylvo-cynégétique dans les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes

09
ILS AGISSENT POUR LA FILIÈRE
• AGROCHALLENGE DÉFIS FORÊT
• L'Ecole Supérieure du Bois ouvre un Bachelor en Sciences et Ingénierie à Lyon

10
PORTRAIT
Christophe JENFT
gérant de l'entreprise CJ Bois à Pontcharra (38), président de Fibois Isère.

11
AGENDA
CHIFFRES CLÉS

12
DESIGN
Les lauréats du Concours Bois français & Design Auvergne-Rhône-Alpes 2024

Un geste vert pour Mention Bois ?

OPTEZ POUR LE FORMAT NUMÉRIQUE !

envoyez votre demande à : contact@fibois-aura.org

« Dialogue et coopération, les maîtres mots de la filière forêt-bois »

En ce mois de septembre, la situation conjoncturelle des entreprises de la filière forêt-bois de notre région révèle des disparités entre les secteurs ces derniers mois : la transformation et l'aval ont bénéficié d'une activité florissante, tandis que l'amont de la filière a été particulièrement impacté par des conditions météorologiques difficiles du printemps. Mais tous partagent la même inquiétude quant à un manque de visibilité dans un contexte politique et géopolitique particulièrement instable.

Le contrat de filière État-Région-Fibois 2024-27 est en cours de finalisation. Sans surprise, les acteurs économiques ont priorisé l'anticipation et l'adaptation aux changements climatiques, le soutien des marchés, l'attractivité des métiers et la compétitivité des entreprises et enfin la valorisation du rôle de la forêt et du bois auprès de tout public.

L'équilibre sylvo-cynégétique, dont il est question dans ce numéro de Mention Bois, est un enjeu majeur dans notre région où la surpopulation de gibier compromet la régénération de nos forêts et engendre un surcoût de 20 % dans les plantations (d'après le plan gouvernemental de renouvellement forestier). En Auvergne-Rhône-Alpes, sous l'égide de la Préfecture de région, forestiers et chasseurs se rencontrent régulièrement pour échanger sur les états des lieux et mettre en place des actions correctives. Dans le dossier, vous pourrez découvrir la situation de chaque département et la boîte à outils mise en place…

Comme cela a été rappelé lors de notre Assemblée Générale en juin dernier, en rassemblant l'ensemble des acteurs de la filière, en favorisant la coopération, Fibois joue un rôle clé dans la structuration et le développement de l'ensemble de la chaine de valeur du secteur forestier et des industries du bois.

Nous aurons plaisir à vous accueillir lors des portes ouvertes Habiter Bois en octobre, journées destinées à promouvoir les maisons individuelles, les rénovations et extensions bois, merci aux maîtres d'œuvre et entrepreneurs qui contribuent à la réussite de cette campagne. Cette année, le Ministère de la Culture a intégré nos journées Habiter Bois dans les Journées Nationales de l'Architecture, un bon moyen de mettre l'accent sur le matériau bois.

En décembre, c'est au Mondial des métiers que nous vous accueillerons avec une vingtaine d'établissements de formation sur un espace forêt-bois permettant aux jeunes, aux parents, enseignants et public en recherche d'emploi ou reconversion de découvrir la multitude des métiers et des emplois de notre filière.

Nous vous souhaitons bonne lecture.

Michel Cochet,
Président de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

FIBOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Soutenu par : La Région Auvergne-Rhône-Alpes — Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes — ADEME Agence de la transition écologique

Mention Bois – c/o Fibois Auvergne-Rhône-Alpes / Siège social : Agrapole – 23 rue Jean Baldassini 69364 Lyon Cedex 07 / Tél. 04 78 37 09 66 / Site Clermont-Ferrand – Maison de la Forêt et du Bois d'Auvergne : 10 allée des Eaux et Forêts 63370 Lempdes / Tél. 04 73 98 71 10 • **Directeur de publication** : Michel Cochet – **Rédactrice en chef** : Marinette Feuillade – **Rédaction/Coordination** : Julien Leroy. **Ont participé à ce numéro** : Nicolas Da Silva / Bénédicte Muller / Marinette Feuillade / Samuel Resche / Corentin Berthet • **Conception graphique** : Julien Leroy • **Impression** : Imprimerie IDMM (69), certifiée PEFC • **Photo de couverture** : ©AdobeStock • Numéro tiré à 10 000 exemplaires. Revue trimestrielle – N°ISSN 2493-6863. **Textes, photos et illustrations** : toute utilisation nécessite une autorisation préalable de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes • **Retrouvez Mention bois sur www.fibois-aura.org.**

Imprimé par Imprimerie IDMM (69)

LES LAURÉATS DU CONCOURS BOIS FRANÇAIS & DESIGN EXPOSÉ À LA PARIS DESIGN WEEK 2024

Du 5 au 22 septembre, la filière bois a pris racine dans la cour de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris dans le cadre de la Paris Design Week en accueillant le grand public, les professionnels et la presse de l'univers du design. Cette année, une sélection de solutions imaginées par des designers et des entreprises de notre filière ont exposé leur projet. Cette exposition a permis de mettre en lumière la créativité de nos professionnels, de réaffirmer l'importance de la place du bois dans le quotidien et d'amener à une prise de conscience à faire face aux enjeux environnementaux de demain.

À découvrir sur **fibois-aura.org** rubrique « Actualités »

RETOUR SUR UN ÉTÉ AVEC VIS MA VIE DE BÛCHERON

Pour cette 10ème année, Vis ma vie de Bûcheron a accueilli plus de 800 visiteurs sur la période de juillet à août en région Auvergne-Rhône-Alpes avec pas moins de 60 visites proposées. Il faudra attendre la fin d'année 2024 pour connaître plus en détail les retours de cette dizième année anniversaire au niveau national.

Devenez mécène de Vis ma vie de Bûcheron et donnez du sens à votre entreprise en aidant à la promotion de l'éducation environnementale, en renforçant votre image de marque et en vous engageant dans l'économie locale. **Vis ma vie de Bûcheron compte sur vous** !

HABITER BOIS 2024, 7ÈME ÉDITION !

L'événement national Habiter Bois revient du 11 au 20 octobre 2024 en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce temps fort de rentrée, composé de visites de maisons, extensions, surélévations, aménagements bois, offre un moment privilégié aux professionnels de la construction bois pour informer le public aux atouts du bois. Cette année 2024, ce sont 8 régions qui participeront à l'aventure pour la toute première fois, Habiter Bois est partenaire officiel des Journées Nationales de l'Architecture, une manifestation nationale organisée par le Ministère de la Culture.

à découvrir sur **fibois-aura.org** rubrique « Actualités ».

METTRE EN AVANT LES BONNES PRATIQUES RH DES ENTREPRISES AVEC LA 1ÈRE ÉDITION DU CONCOURS D'IDÉES RH

En septembre 2024, Fibois AuRA lance la première édition du Concours d'Idées Ressources Humaines pour les entreprises de la filière forêt-bois. Les entreprises pourront candidater dans 5 catégories (Recrutement, Formation, Inclusion, QVCT* et RH pour les TPE) et expliquer au jury leurs bonnes pratiques RH et les impacts positifs. Fibois AuRA financera, pour les entreprises lauréates du Concours, une vidéo réalisée par une agence spécialisée afin de communiquer largement auprès des candidats et des partenaires emploi-orientation sur les avantages de rejoindre la filière forêt-bois.

** Qualité de vie et des conditions de travail*

Plus d'informations et candidature à partir du 16 septembre 2024 sur fibois-aura.org rubrique « Actualités »

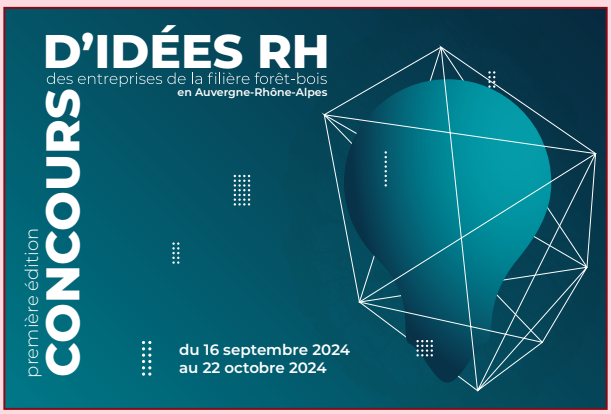

LANCEMENT DU CONCOURS « J'AIME MA CHAUDIÈRE » EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Vous avez une chaufferie ou avez conçu une chaufferie bois déchiqueté ou granulé, petite ou grosse puissance, productrice de chaleur ou de chaleur + électricité, desservant une exploitation agricole, un commerce, une industrie, un équipement public ou des logements ?

Début octobre et jusqu'à mi-janvier, vous pourrez candidater au concours, en vous rendant sur le site de Fibois France.

Vous bénéficierez d'une mise en lumière de votre chaudière et de son histoire à travers la communication régionale de Fibois AuRA, de ses partenaires et d'une couverture nationale. N'attendez plus pour déclarer votre flamme !

LES *Publications* DE LA FILIÈRE BOIS

Livre du Prix Régional de la Construction Bois 2024

Découvrez la nouvelle édition du Prix Régional de la Construction Bois Auvergne-Rhône-Alpes

À télécharger sur fibois-aura.org, rubrique Construction / Téléchargements

Bois français & Design 2024, l'ouvrage

Cette nouvelle édition présente ici le fruit de la rencontre que permettent l'observation, l'imagination, la création et le savoir-faire lié au Concours Bois français & Design 2024.

À télécharger sur fibois-france.fr/app/uploads/2024/07/CONCOURS-BFD_2024_ouvrage.pdf

Guide pratique Gestion des déchets de bois dans les entreprises bois-construction

Dans un contexte où la filière bois-construction cherche à réduire son impact environnemental, ce guide, soutenu par le CODIFAB, propose des solutions concrètes pour une meilleure gestion des déchets de production. Il s'adresse particulièrement aux TPE-PME, mais les informations sont utiles à toutes les entreprises.

À télécharger sur fcba.fr

La forêt française en 10 questions

La forêt française, malgré sa croissance, est menacée par le changement climatique, les maladies et les déséquilibres écologiques. Ce guide répond à 10 questions clés pour comprendre ces enjeux et les solutions pour préserver cet écosystème essentiel.

À télécharger sur ademe.fr

VOTEZ POUR VOTRE COUP DE CŒUR DU PRIX RÉGIONAL DE LA CONSTRUCTION BOIS 2024

Vous avez jusqu'au 30 septembre pour voter pour votre projet préféré. À l'issue du vote, nous procéderons à un tirage au sort et vous gagnerez peut-être une création de la gamme de mobilier Voli, conçue par l'atelier Husta, lauréat du Concours Bois Français et Design 2024 (le tirage au sort concerne l'ensemble des votants quel que soit le projet pour lequel vous aurez voté).

Votez en ligne sur **fibois-aura.org** rubrique « Actualités »

UN JEU DES 7 FAMILLES « MÉTIERS DE LA FORÊT ET DU BOIS »

Fibois AuRA, grâce au soutien de la DREETS et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, vient d'éditer un jeu des 7 familles dédié aux métiers de la filière forêt-bois. 42 personnages/professionnel.les appartiennent à 7 familles aux noms évocateurs : Forestier, Desplanches, Boisjoli, Labraise, Buffet, Laporte et Lamaison, ils illustrent la diversité des métiers et secteurs d'activité de la filière, autant de femmes que d'hommes ! Ce jeu destiné aux plus jeunes, sera distribué à l'occasion d'interventions en classe ou d'événements grand public.

Les écoles et centres de loisirs peuvent en obtenir un exemplaire en contactant Bénédicte Muller / **b.muller@fibois-aura.org**

L'ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE DANS LES FORÊTS D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La forêt occupe 37 % de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le plus grand plaisir des randonneurs, vététistes, cueilleurs de champignons, chasseurs, la faune qu'elle abrite et c'est tant mieux. Cependant, certaines fonctionnalités de la forêt peuvent devenir incompatibles si elles ne sont pas équilibrées. C'est le cas de la présence de nombreux cervidés qui broutent les jeunes pousses d'arbres, frottent leurs bois contre les écorces des jeunes arbres, et ainsi remettent en cause le renouvellement des forêts et leur gestion durable. C'est toute le sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique dont il est question dans le plan régional forêt-bois 2019-29. L'avenir des forêts étant conditionné à une présence raisonnable de cerfs et chevreuils notamment, il convient d'une part de faire des états des lieux, d'en suivre l'évolution chaque année entre forestiers et chasseurs, et d'autre part de mettre en place des actions de régulation, qu'elles relèvent de la responsabilité des chasseurs, des forestiers ou de l'État.

Selon le code de l'environnement, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée, et d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. A cet effet, la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 a prévu la mise en place d'un comité composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs, rattaché à la Commission Régionale Forêt Bois (CRFB). Ce comité paritaire sylvo-cynégétique (CPSC) est notamment chargé d'établir un bilan des dégâts de gibier recensés au cours de l'année écoulée, en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage. Ce travail est réalisé par unité de gestion cynégétique (UGC).

Par ailleurs, le plan régional forêt bois 2019-29, issu d'une large concertation entre tous les acteurs de la filière forêt bois avec les services de l'État, vise à assurer la pérennité de la forêt tout en prenant en compte sa multifonctionnalité, et à favoriser la mobilisation et la valorisation des bois issus des massifs forestiers de la région. Compte tenu d'une forte progression des populations d'ongulés (cerfs, chevreuils, mouflons et chamois) depuis 1995, les rédacteurs du plan régional ont inscrit deux actions dès 2019 : la prévention et la caractérisation des situations de déséquilibre sylvo-cynégétique d'une part, la restauration de l'équilibre lorsqu'il a été rompu d'autre part, sachant qu'il est très difficile de régler la situation une fois cet équilibre rompu.

PARTAGER LES CONSTATS

Le comité paritaire sylvo-cynégétique a mis au point dès le mois de juin 2019 une boîte à outils qui propose aux chasseurs et aux forestiers des méthodes pour établir ensemble un bilan annuel des dégâts de gibier et informer les chasseurs des zones sensibles sylvicoles. Ces outils relèvent aussi bien du comptage des animaux, que des dégâts, de la médiation et de la prévention.

En premier lieu, les propriétaires forestiers disposent de fiches de signalement qui leur permettent d'indiquer une zone sylvicole sensible (régénération de la forêt par exemple) pour informer les détenteurs locaux des droits de chasse.

Concernant l'évolution des populations de gibier, plusieurs outils existent mais ils sont plus ou moins lourds à mettre en œuvre :

- Les indicateurs de changement écologique ou ICE, qui consistent à adapter la gestion des populations en fonction de la capacité d'accueil du milieu, ils mesurent le nombre d'animaux, leur condition physique, l'impact sur le milieu. L'ICE est reconnu de tous, plus facilement utilisable en futaie irrégulière, il nécessite un investissement en temps et un délai, puisqu'il faut mesurer les indicateurs sur au moins 3 ans,
- Les comptages de gibier sur une série de circuits dont le nombre et le tracé doivent rester constants durant le suivi et dans le temps, cette méthode mobilise beaucoup de personnel sur des horaires contraints, la nuit essentiellement,
- Le suivi de l'évolution des tableaux de chasse et l'analyse des données par les fédérations départementales de chasse...

dossier

Concernant les outils de mesure des dégâts de gibier,

- Le diagnostic mis au point par l'IRSTEA est précis mais il est lourd à mettre en place, et ne peut être réalisé que par des personnes formées et qualifiées, il est adapté à la forêt régulière,
- La plateforme nationale forêt-gibier est un outil de déclaration en ligne des dégâts de gibier par les gestionnaires forestiers, le CNPF et les propriétaires formés à la méthode Brossier-Pallu avec un chasseur désigné par la fédération de chasse. Cette méthode est simple d'utilisation et permet de multiplier les observations,
- L'installation d'enclos-exclos donne l'image de la régénération sur le terrain avec (exclos) ou sans (enclos) la présence d'ongulés, c'est donc un bon outil pédagogique, l'installation demande un investissement de 800 à 1500 € mais le coût du suivi est faible,
- En forêt publique, l'ONF note les dégâts de gibier lors des martelages, la méthode n'engendre pas de surcoût,
- Les contrats cynégétiques associés au bail de chasse en forêt domaniale se basent sur une situation de départ à la signature et sont revus tous les 3 ans,
- En forêt privée, les agents du CNPF et des Chambres d'agriculture apprécient l'impact des ongulés lors de leurs sorties sur le terrain à l'occasion de l'instruction des documents de gestion durable, de l'instruction des demandes de coupes, ou des conseils individuels, ce sont des données complémentaires qui pourront être partagées avec les représentants des chasseurs,
- L'évaluation peut aussi se faire à l'occasion de l'élaboration des documents de gestion durable, mais ceux-ci ne sont renouvelés que tous les 10 à 20 ans.

Enfin, la démarche équilibre forêt et gibier selon Brossier-Pallu (du nom de ses concepteurs Pierre Brossier et Jacky Pallu) est une méthode de concertation dont le résultat est partagé entre forestiers, chasseurs et Administration. Elle se déroule en 3 étapes :

- Constater et quantifier les dégâts,
- Analyser les causes du déséquilibre
- Et restaurer l'équilibre.

Cette démarche a pour objet d'agir en local, elle permet d'agir à court, moyen et long terme, elle peut être mise en place rapidement et facilite le dialogue forestiers-chasseurs, mais elle nécessite la bonne volonté de tous.

TÉMOIGNAGE

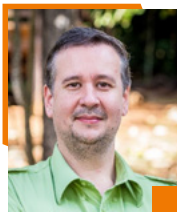

Eric Dubois, adjoint au directeur territorial ONF AuRA

& **Xavier Penin**, responsable chasse ONF Isère (38)

« Une pression excessive dans 40 % des forêts publiques »

La pression des cervidés sur le renouvellement forestier est régulièrement évaluée en martelage : chaque parcelle forestière est parcourue tous les 10-12 ans, les techniciens estiment alors la pression d'abroutissement et d'écorçage sur les jeunes plants, semis et perches des principales essences forestières. En moyenne sur la région, environ 40 % des peuplements subissent une pression excessive caractérisée par un abroutissement généralisé des essences les plus appétantes, voire de toutes les essences.

Dans certains secteurs, la pression est telle que tout renouvellement forestier, même par plantation protégée, est impossible. Dans ces situations extrêmes, la suspension de toute coupe de bois peut être prononcée le temps que les populations de cervidés soient régulées, afin d'éviter la perte de l'état boisé. Une telle décision a été prise récemment par arrêté ministériel sur les 1 000 ha de la forêt domaniale de Murat (Cantal).

Douglas pelé, marqué et frotter par un cervidé

Sapin abroutit

TÉMOIGNAGE

Christian Chaillou, trésorier de la fédération de chasse de la Drôme (26), en charge des relations avec les forestiers

& **Franck Vital** , chef de projets dégâts de gibier, Fédération régionale des chasseurs

« Agir à la parcelle en priorité »

La région compte 116 000 chasseurs, répartis dans les 12 fédérations départementales de la chasse, de l'Isère avec 16 000 chasseurs à la Haute-Loire avec 5000 chasseurs. Les chasseurs sont tiraillés entre les forestiers qui aimeraient qu'il y ait plus de prélèvements et le grand public qui s'oppose à la chasse. La priorité restant la sécurité, l'augmentation des plans de chasse n'est pas si facile et n'est surtout pas la réponse unique aux problèmes de déséquilibre sylvo-cynégétique.

À l'échelle des unités de gestion, seul l'ICE donne un diagnostic fiable. Les chasseurs aiment intervenir à l'échelle d'une parcelle avec les forestiers, d'une part pour objectiver les dégâts de gibier, d'autre part pour mettre en place des mesures correctives si les dégâts dépassent les 25%. Il s'agit alors de mesures relatives à l'accueil du gibier en forêt et une réorientation du plan de chasse afin de privilégier les tirs sur les zones concernées.

La carte de 2019 montrait cinq unités de gestion cynégétique en déséquilibre : les Monts du Cantal, le Trièves-Matheysine-Oisans, la Margeride-Aubrac, le Vercors et la sillon Alpin (Belledone) et de nombreuses zones à caractériser.

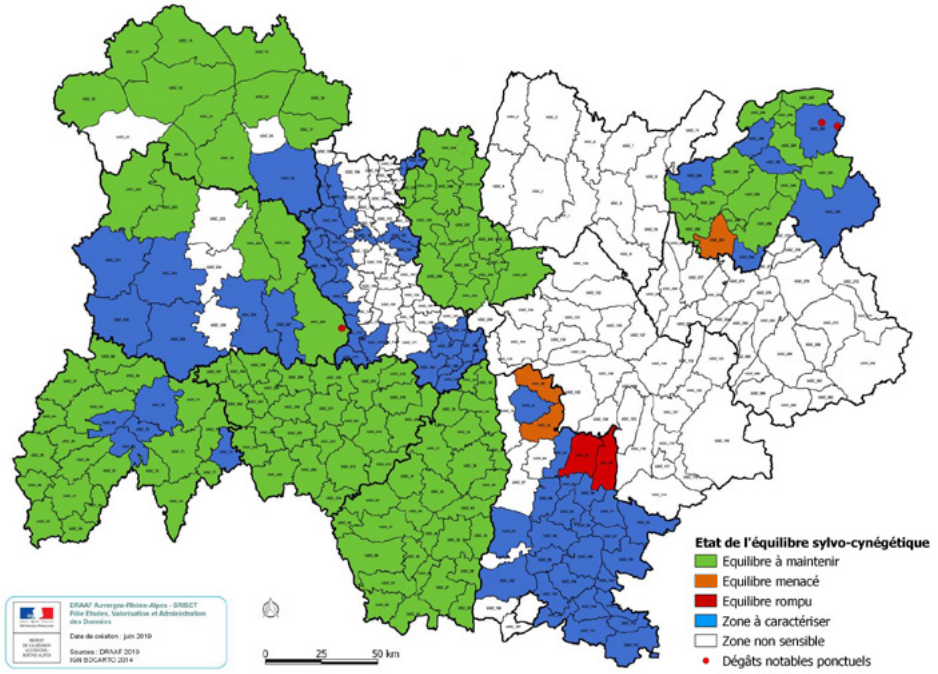

Carte du zonage des secteurs identifés au titre de l'équibre sylvo-cynégétique en région Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 / source : DRAAF 2019

Aujourd'hui, en région Auvergne-Rhône-Alpes, la plupart des unités de gestion cynégétique ont été qualifiées en termes d'équilibre sylvo-cynégétique (carte 2024) mais on constate que les zones où l'équilibre est rompu ou menacé sont en extension, et que de nombreux dégâts ponctuels sont signalés, notamment en Auvergne.

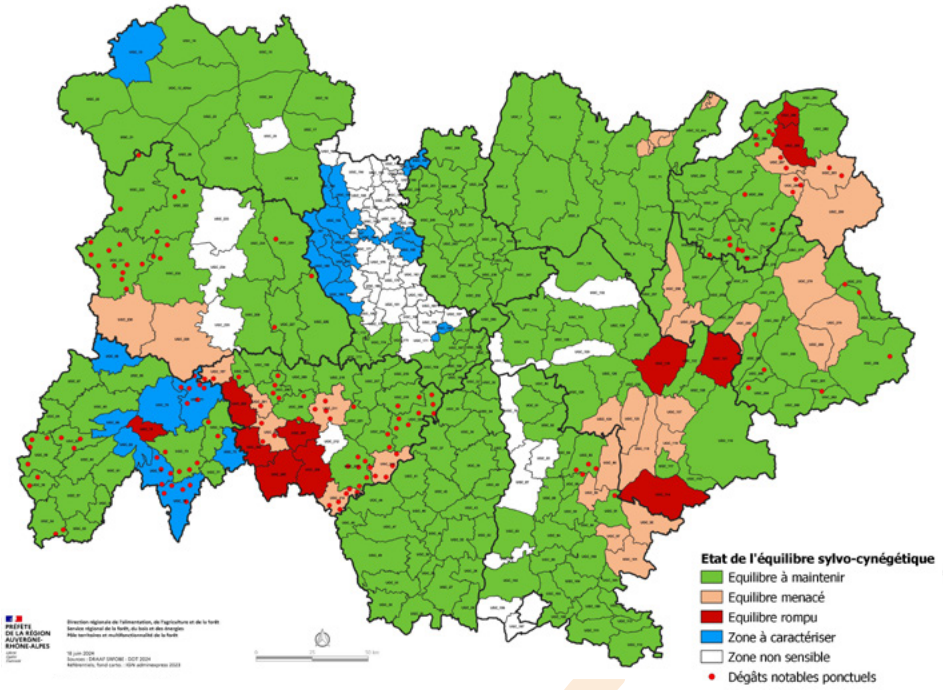

Bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers en région Auvergne-Rhône-Alpes en 2024 / source : DRAAF SRFOBE - DDT 2024

TÉMOIGNAGE

Isabelle Gibert-Pacaud, responsable Cantal CNPF (15)

« plan de chasse et accueil de la faune sauvage en forêt »

Le CNPF rencontre régulièrement les fédérations départementales de chasseurs pour contribuer à l'élaboration des plans de chasse, en apportant des données basées sur les méthodes de la boîte à outils. Dans le Cantal, la population de cervidés s'est fortement développée, au point qu'aujourd'hui, la gestion durable des forêts est localement remise en question. Le plan de chasse départemental, très conséquent (env. 3500 cerfs et 5000 chevreuils), est pourtant réalisé à plus de 90% par les ACCA, associations communales de chasse agréées. De tels plans de chasse demandent de gros efforts de la part des chasseurs, mais le nombre d'animaux prélevés et les modalités du plan de chasse constituent bien le premier levier pour abaisser la pression. Avec du recul, l'augmentation des plans de chasse aurait dû être plus importante il y a 15 ans car la densité actuelle rend la régulation difficile. Les forestiers doivent accompagner cet effort en ouvrant les peuplements, en maintenant des zones de gagnage ou en entretenant le bord des pistes pour développer une végétation en sous-étage, permettant de nourrir le gibier et de le détourner des arbres.

AGIR POUR ASSURER UNE GESTION DURABLE

Le renouvellement des peuplements n'est pas considéré comme économiquement satisfaisant lorsque, du fait de la faune sauvage ongulée, on constate une absence de régénération naturelle satisfaisante 5 ans après l'ouverture du peuplement, ou bien lorsqu'il est indispensable pour obtenir une régénération de mettre en place un enclos pour la régénération naturelle ou la plantation, ou des dispositifs de protection individuelle des plants ou des regarnis de plantation à plus de 25%.

Chevreuils, cerfs, mouflons et chamois abroutissent les bourgeons des jeunes pousses, cerfs et daims consomment les écorces. Les animaux tels que les chevreuils et les cerfs se frottent contre les arbres pour se débarrasser de leur velours ou marquer leur territoire et abiment les troncs. Toutes les essences n'ont pas le même niveau de sensibilité : le douglas est sensible à l'abroutissement pendant 3 ans alors que le chêne l'est pendant 15 ans.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la valeur des peuplements lors de leur coupe ne permet pas de financer des protections contre le gibier, tout en conservant un bilan financier équilibré. Cependant, il n'y a quasiment plus de secteur en région où on peut planter sans protéger les jeunes plants. Plusieurs types de protections sont utilisables par les forestiers lorsque la pente est réduite : l'engrillagement de la parcelle mais il est onéreux et peu apprécié du public, des gaines autour des plants (réservé aux feuillus) ou 2 liteaux par plant, ou un répulsif appliqué pendant trois ans, ce qui nécessite l'agrément certiphyto de l'applicateur.

Cependant, lorsqu'une situation de déséquilibre est observée, il convient alors d'objectiver et de partager ce constat entre forestiers et chasseurs, de rechercher une réduction de la densité d'ongulés et d'améliorer la capacité d'accueil du milieu et de réduire la sensibilité des forêts aux dégâts. Le comité paritaire a mis en place une deuxième boîte à outils, listant d'une part des actions cynégétiques, d'autre part des actions sylvicoles, et enfin des actions de concertation, formation et sensibilisation de tous les acteurs de la forêt.

Bien évidemment, en cas de déséquilibre, il convient d'adapter les plans de chasse pour la ou les espèces concernées, la réduction des effectifs ne peut être obtenue que par l'augmentation significative des prélèvements sur les groupes matriarcaux (biches et faons) durant plusieurs saisons. Afin de faciliter la mise en œuvre du plan de chasse, le code de l'environnement permet la mutualisation entre territoires contigus ou entre départements. Les modalités des plans de chasse peuvent être adaptées : simplifier les catégories de bracelet (mâles adultes, femelles adultes, jeunes), fixer des minima obligatoires et harmoniser les règles entre départements...Aussi, l'affouragement des cervidés et l'agrainage peuvent être proscrits, et pour accompagner ces plans de chasse, il faut accroître les débouchés en venaison !

TÉMOIGNAGE

Nicolas de Menthière, président de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes

« il y a urgence à accroître les plans de chasse »

En Auvergne-Rhône-Alpes, 7 départements sur 12 sont soumis au régime des associations communales de chasse agréées (Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme, Ardèche, Haute-Loire, Cantal), ce qui suppose que le propriétaire forestier doit faire apport de sa forêt en contrepartie de la régulation de la population de cervidés. Les forestiers ne tirent aucun revenu de leur chasse dans ce cas-là. Ils subissent les dégâts de gibier mais, contrairement aux agriculteurs, ils ne bénéficient d'aucune indemnisation. Les plans de chasse progressent de 11% quand les populations progressent de 20 ou 30% !

Le plan de relance a prévu 150 millions d'euros pour le renouvellement forestier, mais 30 millions financent la protection des plantations contre le gibier. Si rien n'évolue, on risque de confier la chasse aux fonctionnaires comme c'est le cas en Suisse, ou déjà préconisé dans le rapport de la cour des comptes. Dans les zones de déséquilibre, il faut d'abord des prélèvements significatifs pendant 3-4 ans. On ne peut pas compter sur le loup ou le lynx pour la régulation !

En complément des actions cynégétiques, les forestiers peuvent limiter la capacité d'accueil du milieu forestier et atténuer les risques de dégâts de gibier. Notamment le forestier peut favoriser une végétation d'accompagnement plus appétante pour le gibier : ouvrir le peuplement existant pour favoriser une végétation herbacée (cloisonnements, éclaircies, dépressage), favoriser les charmes et châtaigniers appréciés du chevreuil, maintenir des prairies en proximité, créer des îlots de peuplements irréguliers dans les futaies régulières pour les cervidés, élargir les accotements et talus des routes forestières pour nourrir le gibier...

La concertation chasseurs-forestiers au niveau local reste le meilleur moyen de maintenir l'équilibre forêt gibier, afin de lever les incompréhensions, partager les connaissances, voire se former (installation de postes de tir surélevés, entraînement en stand de tir...).

Des actions de communication et de pédagogie auprès du grand public sur l'intérêt de la chasse pour la forêt devraient se développer...

EN SAVOIR PLUS :

plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/

draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/equilibre-foret-gibier-r1011.html

onf.fr/onf/+/1c3c::les-rendez-vous-techniques-de-lonf-numero-78.html

FOCUS

AGROCHALLENGE DÉFIS FORÊT, jouer pour comprendre les enjeux de la forêt, porté par le Lycée de Noirétable (42).

AGROCHALLENGES DÉFIS FORÊT est un jeu pédagogique qui a vu le jour grâce à la nécessité de proposer des solutions et des explications face aux enjeux actuels et futurs des forêts. Il vise à permettre l'acquisition de connaissances et à sensibiliser aux enjeux des forêts, notamment face aux changements climatiques. Les joueurs, en équipe, sont invités à trouver des solutions ou des leviers à certains défis et problèmes que rencontrent et relèvent les acteurs de la filière Forêt-Bois. Le but ultime est de faire comprendre la gestion durable des massifs forestiers français.

Le jeu original, AGROCHALLENGES, est né d'un atelier proposé par le designer Quentin Vaulot lors d'un séminaire franco-brésilien sur l'agroécologie en 2015, avec la participation du lycée agricole d'Arras. L'adaptation de ce jeu en version Forêt est née de l'imagination de Bénédicte Jouhannaud-Dubost et Valérie Thollet, enseignantes au lycée Nature et Forêt de Noirétable. Leur objectif était de permettre à leurs élèves de prendre conscience des enjeux des changements climatiques sur les espaces forestiers.

AGROCHALLENGES DÉFIS FORÊT propose une approche large des enjeux liés aux forêts, intégrant différentes dimensions (environnementales, économiques, sociales...) et échelles (locales et globales). Le jeu est conçu pour un usage en classe et grand public, comme une étape d'une prise de conscience des enjeux forestiers. Il permet de travailler sur les représentations du monde forestier et d'apporter des connaissances et des définitions.

Le but du jeu est d'associer les différentes solutions possibles aux problèmes posés et de marquer le maximum de points. Le matériel se compose de 21 cartes Problèmes et 21 cartes Solutions. Le jeu est particulièrement adapté à des séances en pluridisciplinarité et peut s'intégrer facilement dans certains modules de l'enseignement agricole et scientifiques.

AGROCHALLENGES DÉFIS FORÊT se prête facilement à différentes adaptations et modes de jeu. Ainsi, il est possible de construire ses propres animations et séquences pédagogiques.

Découverte du jeu AGROCHALLENGES DÉFIS FORÊT début 2025 en vente sur le site d'Educagri Editions !

Le jeu est issue de l'Appel à projets 2023 du RMT AFORCE.

PARTENAIRES : RMT AFORCE, Forest'inn Lab / AgroParisTech, CNPF, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, RED : Réseau éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale de l'enseignement agricole.

FORMATION

L'École Supérieure du Bois ouvre un Bachelor en Sciences et Ingénierie à Lyon (69)

Situé à Nantes, l'ESB forme depuis 90 ans des ingénieur·es et des technicien·nes à l'usage du bois. Aujourd'hui, un des enjeux de l'école est de former les acteurs de la transition écologique. Dans ce cadre, l'ESB a ouvert à Lyon ce mois-ci un Bachelor en Sciences et Ingénierie pour former des pilotes de projets mettant en œuvre le bois et les autres matériaux biosourcés.

Le Bachelor de l'ESB s'adresse à des élèves issus d'un Bac général à dominante scientifique, ou STI2D avec un recrutement via Parcoursup. La formation se déroule en 3 ans. Après une première année sous statut étudiant, les élèves poursuivent en années 2 & 3 en alternance.

Le programme de formation mêle enseignements académiques et pratiques en sciences fondamentales et sciences humaines, sciences du bois, résistance des matériaux, organisation de la production et des chantiers, gestion de la relation clients.

La 1ère année est dédiée à la découverte des différents métiers de la filière. À partir de la 2ème année, les étudiants choisissent un parcours de spécialisation : génie industriel, conduite de chantier, technico-commercial

Les acteurs de la filière régionale impliqués

Les acteurs institutionnels sont sollicités pour présenter la filière forêt-bois et ses enjeux et assurer certains modules de formation (Fibois, ONF, OPPBTP). Les professionnels sont également invités à donner certains cours afin que les enseignements soient le plus représentatif des préoccupations des entreprises. Les entreprises de la région sont invitées à ouvrir leurs portes aux étudiants pour des visites d'atelier par exemple ou pour que des collaborateurs témoignent de leur métier et elles pourront recevoir les élèves en stage en mai et juin. En 2ème et 3ème année, elles pourront accueillir les étudiants en alternance.

En savoir +
Coralie Lemire, responsable ESB campus Lyon
coralie.lemire@esb-campus.fr

esb makers by nature

Christophe JENFT

[gérant de l'entreprise CJ Bois, entreprise de charpente construction bois basée à Pontcharra (38), président de Fibois Isère]

Pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

J'ai suivi des études d'ingénieur en hydraulique et en mécanique et j'ai débuté ma carrière dans l'industrie pure et dure, mais déjà en lien avec le bois, puisque j'ai passé une quinzaine d'années dans l'industrie papetière. J'ai également travaillé dans la métallurgie, toujours sur des missions de maintenance industrielle et service à l'industrie. J'avais foncièrement le désir de sortir des grands groupes et par goût pour la gestion d'entreprise et le management, j'ai souhaité reprendre une PME. En 2014, j'ai repris l'entreprise Charpentiers de l'Epine, spécialisée dans les chantiers de montagne en charpente couverture, qui avait plus de 40 ans d'existence et qui était à bout de souffle. Le pari, difficile, était de m'atteler à la reconstruction de l'entreprise. Pari réussi puisque nous sommes passé de 15 à 50 salariés aujourd'hui.

Quel est le positionnement de votre entreprise CJ Bois ?

J'ai conservé les marchés de montagne tout en développant les techniques constructives en ossature, poteau poutre, permettant de nous positionner sur d'autres marchés. Nous avons poussé encore la préfabrication, qui était déjà une marque de fabrique de l'entreprise, en développant la 2D et la 3D. Enfin, toutes les fonctions sont intégrées dans l'entreprise : bureaux d'étude, achat, qualité, sécurité, ressources humaines, et bien entendu préfabrication, transport, levage...nous ne faisons appel qu'à très peu de sous-traitance. Aujourd'hui, nous travaillons à 50% sur du marché de montagne et à 50% sur du marché de plaine, mixant privé et public, principalement sur les départements alpins. Parmi les projets emblématiques, on pourrait citer le collège Lucie Aubrac (Prix départemental et régional de la construction bois) ou la Maison du Département de l'Isère à Barreaux.

En termes de recrutement, nous misons beaucoup sur la formation et l'insertion. Nous allons par exemple au-delà des recommandations des clauses sociales des marchés publics pour le recrutement et la formation de personnes éloignées de l'emploi. Cela demande beaucoup d'effort avec des résultats plus ou moins positifs, nous avons cependant quelques belles réussites à notre actif et nous poursuivons notre politique de recrutement dans ce sens.

En ce qui concerne l'approvisionnement, nous travaillons au maximum avec les scieurs locaux, à l'exception de quelques produits plus techniques que nous ne trouvons pas en France.

Comme jugez-vous vos perspectives de croissance ?

Très bonnes ! la taille de notre entreprise nous permet d'aborder de gros projets. La demande est forte notamment en préfabrication, en structure bois, que ce soit en poteau ou plancher collaborant, façade ossature... La tendance s'inverse et nous ne sommes plus les sous-traitants des maçons, les entreprises de gros œuvre viennent nous chercher pour des co-traitances. Pour aborder ces gros marchés, nous proposons des macro-lots qui apportent un certain confort au maître d'ouvrage.

Vous êtes président de Fibois Isère depuis un an maintenant, qu'est-ce qui vous a conduit à vous impliquer dans l'interprofession ?

Je suis adhérent de Fibois Isère depuis que j'ai repris l'entreprise en 2014, j'ai senti que c'était une interprofession dynamique qui apportait un vrai plus aux entreprises. N'étant pas issu du métier, cela m'a beaucoup aidé, j'ai pu rencontrer de nombreux partenaires, des fournisseurs, profiter de la dynamique d'un réseau. J'ai naturellement accepté le poste de Président, car je trouve normal de donner aussi de son temps au bénéfice de la filière dans son ensemble, de défendre ses convictions, je considère que c'est notre devoir de faire travailler toute la filière. Cela me permet d'encore mieux connaître la filière, son fonctionnement et ses problématiques, notamment l'amont que je connaissais moins. Je réalise l'imbrication et les interactions entre chaque maillon et cela me donne encore plus envie de me battre, comme par exemple pour trouver des solutions aux problématiques des bois scolytés, un enjeu de taille pour notre filière !

... à vos agendas !

12 sept.	Webinaire 1h00 pour mieux comprendre « Les dispositifs de reconversion pour accompagner les salariés et recruter des nouveaux talents » par Fibois AuRA avec Transitions Pro AURA
16 sept.	Lancement de la 1ère édition du Concours d'Idées RH en Auvergne-Rhône-Alpes
17 sept.	Salon Enerjmeeting au Palais de la Bourse à Lyon (69)
18 sept.	Forum Solutions ProBois Construction à Alby-sur-Chéran (74)
20 sept.	Journée régionale Bois Énergie « Quelle récolte forestière pour alimenter les chaufferies ? » à Ambérieu-en-Bugey (01)
26 sept.	Webinaire 1h00 pour mieux comprendre «Construire une marque employeur efficace pour recruter et fidéliser»
1er oct.	Lancement du concours « J'aime ma chaudière » en Auvergne-Rhône-Alpes
5 oct.	RDV des initiatives durables Moulins Communauté (03)
11 & 12 oct.	Le Campus Régional du Bois sera en fête à Cormaranche-en-Bugey (01)
11 au 20 oct.	Habiter Bois 2024, nombreuses visites dans toute la région. Rendez-vous sur habiterbois.fr
18 oct.	Webinaire 1 h pour mieux comprendre « Le bois, le matériau idéeal pour agrandir sa maison » dans la cadre Habiter Bois 2024. Inscription sur habiterbois.fr
20 oct. au 3 nov.	Festival Les Forestivités en Isère (38). Plus d'infos sur forestivites.fr
22 oct.	Journée de l'Energie à Cournon d'Auvergne (63)
25 oct.	Rencontre Bois Énergie en Haute-Loire (43)
22 nov.	42 ans de Fibois 42 à Montrond-les-Bains (42)
5 au 8 déc.	Salon Mondial des métiers – stand Forêt-Bois-Ameublement à Lyon – Eurexpo (69)
5 déc.	Rencontre Bois Énergie en Haute-Loire (43)

Découvrez l'intégralité de notre offre de formation
Fibois Auvergne-Rhône-Alpes est certifiée Qualiopi pour son activité de formation
sur fibois-aura.org/ construction/offre-de-formation/

Chiffres clés
Le réemploi, une pratique en devenir dans la construction

valorisation de 8 Mm³ à l'horizon 2050 en France
Étude de Carbone 4 pour France Bois Forêt

2,2 M tonnes de déchets de bois du bâtiment collectés en France

- **100 000 t** réemployées-réutilisées
- **954 600 t** recyclées — 365 kt en Europe & 588 kt T en France
- **915 600 t** valorisation énergétique
- **166 000 t** cimenterie
- **166 000 t** enfouissement

331 700 tonnes de déchets de bois collectés en AuRA source GDBAT

53 % des entreprises du bâtiment trient leurs déchets de bois
36 % des entreprises du bâtiment estiment pouvoir développer le réemploi
17 % des maîtres d'ouvrage incitent au réemploi
source CERC Auvergne-Rhône-Alpes 2022

1 m³ de déchet de bois = 0,29 m³ de bois d'œuvre
selon l'étude recowood ESB

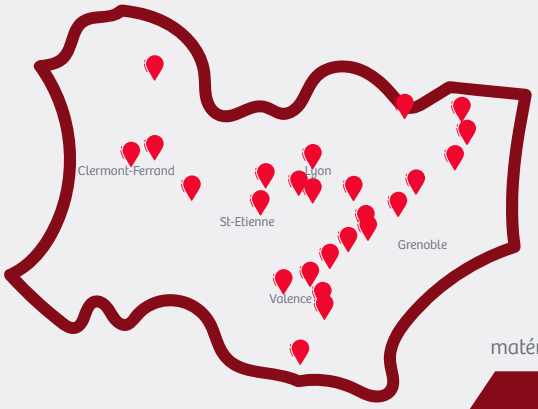

Cartographie des matériauthèques en AuRA
Source : Inventaire des matériauthèques en AuRA - VAD

LES LAURÉATS DU CONCOURS BOIS FRANÇAIS & DESIGN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2024

Le Concours Bois français & Design Auvergne-Rhône-Alpes 2024 a pour vocation de promouvoir les bois français et les savoir-faire des entreprises grâce à la valeur ajoutée du design.

Créé par Fibois Centre-Val de Loire, ce concours est reproduit en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 3 ans et permet à des entreprises et designers auralpins de participer à la Paris Design Week du 5 au 14 septembre 2024 au cœur de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris. Le jury de cette 3ème édition a désigné un lauréat et deux mentions spéciales.

VOLI

Lauréat 2024

et exposé à la Paris Design Week 2024

Agence d'architecture, orientée vers le design d'objet, Husta transforme des chutes de bois en objets uniques et originaux, en collaboration avec des charpentiers locaux. Sensible à l'impact environnemental du bâtiment, leur gamme de mobilier up-cyclé, fabriquée à partir de CLT (Cross Laminated Timber), offre une seconde vie à ce matériau noble, tout en réduisant l'empreinte carbone de nos intérieurs. Chaque pièce, conçue avec soin pour exploiter les nuances du bois, raconte une histoire et s'inscrit dans une démarche durable. Épicéa, pin, douglas... les essences varient selon les chantiers, offrant une palette infinie de possibilités.

husta.fr

crédit @atelierlucette

Boiréal

Mention spéciale « filière »

Située dans le Puy-de-Dôme, la scierie Boiréal transforme ses chutes de bois en sculptures uniques. Ces bouts de grumes, provenant des forêts locales, sont sculptés à la main et brûlés pour révéler leur veinage avant d'être huilés. Une démarche durable, sobre en étapes de transformation, qui permet de mettre en valeur le bois brut.

compte Instagram de Damien Faucher

crédit ©Damien Faucher

Jour

Mention spéciale « inspiration »

Cette série d'ameublement drômoise réintroduit le bois massif, matériau noble et sain, dans nos intérieurs. Son design met en valeur les savoir-faire locaux, notamment la virtuosité du geste du tourneur, et les potentialités du bois. Fabriqués localement et démontables, ces meubles valorisent le bois local et ses multiples essences. «Jour» incarne une vision durable et responsable du mobilier.

martinlichtig.com

crédit ©Martin Lichti

Siège social
AGRAPOLE
23, rue Jean Baldassini
69364 Lyon cedex 07
04 78 37 09 66

Site Clermont-Ferrand
MAISON DE LA FORÊT ET DU BOIS
10, allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
04 73 16 59 79

contact@fibois-aura.org

FIBOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

www.fibois-aura.org